

*** Communiqué de presse ***

3 novembre 2020

Les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration réclament des mesures de soutien immédiates

Bâle – Face à la situation dramatique dans laquelle se trouve l'hôtellerie-restauration à cause de la pandémie, les partenaires sociaux réclament au Conseil fédéral et au Parlement des mesures de soutien supplémentaires de plus grande ampleur afin de venir au secours des établissements et de sauver des emplois.

L'hôtellerie-restauration fait partie, et de loin, des branches les plus durement touchées par la pandémie de coronavirus. Cent mille emplois sont directement menacés; deux établissements sur cinq ne pensent pas survivre aux prochains mois si la situation perdure. La tendance pourrait même s'accélérer dans les cantons du Jura et de Genève, où le confinement a été restauré à partir d'hier.

Face à cette situation dramatique, les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration – Hotel & Gastro Union, Syna et Unia côté employés, GastroSuisse, hotelleriesuisse et Swiss Catering Association SCA côté employeurs – adressent les revendications qui suivent au Conseil fédéral et au Parlement.

Réglementation pour les cas de rigueur

La réglementation pour les cas de rigueur annoncée voici des semaines par le Conseil fédéral doit être promulguée rapidement et être facilement applicable.

Exonération de loyer

Sur la question de l'exonération de loyer, il est temps de parler sérieusement. Il n'est pas possible d'interdire plus ou moins partiellement de travailler aux établissements d'hôtellerie et de restauration et de ne pas faire participer les bailleurs à l'effort exigé par la situation.

Extension du chômage partiel

L'indemnité de réduction de l'horaire de travail doit compenser 100% de la perte de salaire. Toutes les composantes du salaire – comme les indemnités de vacances et les jours fériés – doivent également être couvertes.

Par ailleurs, la procédure simplifiée pour le préavis et la procédure sommaire pour le décompte doivent au moins être appliquées jusqu'au 31.12.2021. Les partenaires sociaux réclament de surcroît une nouvelle extension du chômage partiel pour les contrats de travail à durée limitée ainsi que pour les contrats de travail sur appel, car la branche de l'hôtellerie-restauration compte un grand nombre d'emplois de ce type.

«Nous réclamons au Conseil fédéral et au Parlement une mise en place immédiate de ces mesures de soutien. Dans le cas contraire, le secteur de l'hôtellerie-restauration se verra confronté à un nombre sans précédent de mises au chômage et de faillites», déclare Vania Alleva, présidente d'Unia. Casimir Platzer, président de GastroSuisse, ajoute: «Une telle situation causerait un tort incalculable aux personnes concernées, mais aussi à la destination touristique qu'est la Suisse ainsi qu'à la vie sociale et culturelle de notre pays.»

*** Fin du texte***

Contacts pour les demandes des médias

- Casimir Platzer, président de GastroSuisse, tél. 044 377 53 52, casimir.platzer@gastrosuisse.ch
- Esther Lüscher, présidente d'Hotel & Gastro Union, esther.luescher@hotelgastrounion.ch
- Andreas Züllig, président d'hotelleriesuisse, andreas@schweizerhof-lenzerheide.ch
- Vania Alleva, présidente d'Unia, tél. 079 620 11 14, vania.alleva@unia.ch
- Andreas Hunziker, président de SCA, ahunziker@zfv.ch
- Arno Kerst, président de Syna, arno.kerst@syna.ch